



Communauté de Communes Cœur de Garonne

Siège social :

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

Siège administratif :

12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

Décision du Président

N° DEC-2022-21-1-1

Date : 20/09/2022

Objet : Autorisation de lancement d'une consultation ayant pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'étude et l'optimisation de l'organisation du service d'aide et d'accompagnement à domicile de la communauté de communes Cœur de Garonne.

VU

VU le code général des collectivités territoriales et son article L5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° D-2020-96-5-4 du 23 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président ;

VU la décision D-2022-14-1-1 du 24/05/2022 déclarant sans suite la consultation initiale pour motif économique : le coût de la prestation dépasse le budget disponible

Le Président de la communauté de communes Cœur de Garonne

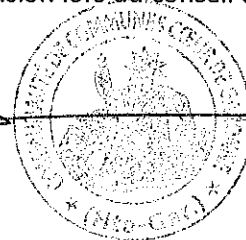
DECIDE

De passer une consultation directe sous la forme d'un marché d'études (<40 000€ HT) passé en procédure adaptée et soumis aux dispositions des articles L.2123.1, R.2123.1.3°, R2162.13 et R2162.14 du code de la commande publique.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Garonne et transmise aux membres de l'assemblée délibérante ;

En vertu de l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision lors du conseil communautaire qui suivra.

Le Président,
Paul-Marie BLANC



Certifiée et rendue exécutoire par le Président le :	20/09/22
Expédiée à la Préfecture le :	20/09/22
Mise en ligne sur le site internet le :	20/09/22